

Le 12 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Cloyes les Trois Rivières est convoqué à 19h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire.

## ORDRE DU JOUR

- **Finances**

- ✓ Cession de 2 parcelles à Charray, modification du nom des acquéreurs
- ✓ Cession d'une parcelle à La Ferté Villeneuil, modification du nom des acquéreurs
- ✓ Cession de 12 parcelles au Conservatoire des Espaces Naturels Centre Val de Loire, modification de la surface par suite d'une division parcellaire
- ✓ Vote des budgets primitifs 2024, budget principal, budget annexe affaires scolaires et budget annexe distribution de l'eau potable
- ✓ Fongibilité des crédits
- ✓ Tarifs pour 2024

- **Urbanisme – Logement - Accessibilité**

- ✓ Zone d'Accélération des Energies Renouvelables, arrêt de la cartographie pour le territoire de Cloyes les Trois Rivières

- **Travaux – Environnement – Cadre de vie**

- ✓ Travaux d'éclairage public pour la séparation des réseaux éclairage et vidéo
- ✓ Demande subvention FDI Voiries pour 2024
- ✓ Demande de subvention FDI pour le cheminement du parc Emile Zola à Cloyes sur le Loir
- ✓ Demande de subvention DETR 2024 et Bourg Centre pour un aménagement autour de l'église à Autheuil
- ✓ Demande de subvention DETR 2024, Bourg Centre et CRST pour l'aménagement et l'extension de l'écomusée de la Vallée de l'Aigre à La Ferté Villeneuil

- **Affaires scolaires – Enfance - Petite Enfance - Jeunesse**

- ✓ Demandes de subvention dans le cadre de la scolarisation d'élèves du territoire dans les CFA
- ✓ Participation aux classes découverte pour le groupe scolaire des Trois Rivières
- ✓ Participation financière aux fournitures scolaires et sorties extra-scolaires des élèves du groupe scolaire des Trois Rivières

- **Sécurité – Police Municipale**

- ✓ Demande de subvention DETR pour l'extension du système de vidéoprotection

- **Vie associative – Grands évènements**

- ✓ Subventions 2024 au monde associatif

- **Administration générale et Ressources Humaines**

- ✓ Contrat groupe d'assurance statutaire pour le personnel modifiant les garanties, communication
- ✓ Habilitation du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale l'Eure et Loir pour négocier un nouveau contrat groupe assurance statutaire

- **Communications**

- **Questions Diverses**

**L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal de Cloyes-sur-le-Loir – Cloyes les Trois Rivières en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier RENVOISÉ, Maire.

Secrétaire de séance : Florence DUFRESNE

**MEMBRES PRESENTS**

Didier RENVOISÉ – Maire

Danielle BOITEL, Francis CABARET, Jean-Pierre CHEVALLIER, Serge CORNETTE, Jean-Yves DEBALLON, Christine DEPOORTER, Florence DUFRESNE, Gilles GALLIENNE, Philippe GASSELIN, Elise JALLOIS, Brigitte JANNEQUIN, Céline LABET, Gilles LALLIER, Pascal LAVAINNE, Christine LE BOURDONNEC, Emmanuel LUTAUD, Isabelle MIGNOT-BOURGEOIS, Annie MONTPEYROUX, Jocelyne NICOL, Joël NOUVEAU, Jean-Luc ROBLÈS, Thierry ROUX, Dominique SALVY, Denis TRIAU

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

Jean-Marc ALETON, pouvoir à Serge CORNETTE  
 Françoise CAUVIN, pouvoir à Céline LABET  
 Hugues d'AMÉCOURT, pouvoir à Didier RENVOISÉ  
 Sophie MAUGAS, pouvoir à Annie MONTPEYROUX  
 Elisabeth MORICE, pouvoir à Brigitte JANNEQUIN  
 Pauline PLANCHON, pouvoir à Isabelle MIGNOT-BOURGEOIS

**MEMBRES ABSENTS**

Sylvie JOULIN  
 Maïté SÉVENO

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

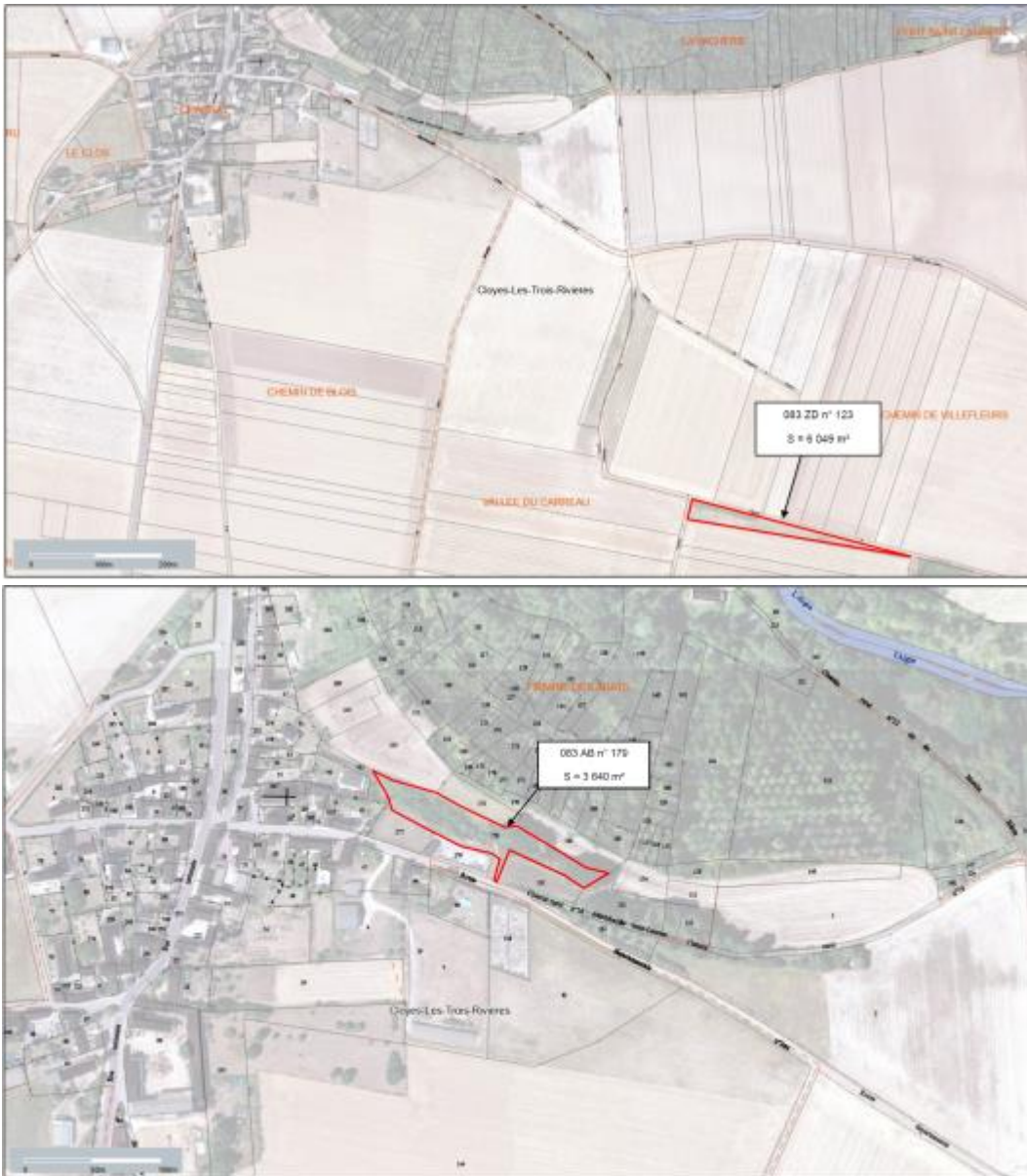
**N°2023/109- CESSION DE DEUX PARCELLES A CHARRAY - MODIFICATION**

**Rapporteur : Dominique SALVY**

Par délibération n°2023/86 du 16 octobre 2023, le conseil municipal approuvait la cession des parcelles cadastrées section 083 ZD n° 123 sise Chemin Rural de Villefleurs et 083 AB n° 179 sise Rue des Chasseurs à Charray 28 220 Cloyes Les Trois Rivières au profit de Monsieur Laurent THOMAS.

Suite à un complément d'information, Monsieur Laurent THOMAS et Madame Monique MARTIN épouse THOMAS, demeurant 13 Rue Nationale à Charray – 28 220 Cloyes Les Trois Rivières se portent acquéreur des parcelles cadastrées section 083 ZD n° 123 sise Chemin Rural de Villefleurs d'une contenance de 60 a 49 ca et 083 AB n° 179 d'une contenance de 36 a 40 ca sise Rue des Chasseurs à Charray 28 220 Cloyes Les Trois Rivières, appartenant à la commune.

Il convient de compléter l'identité des 2 acquéreurs dans la délibération.



VU le courrier de Monsieur Laurent THOMAS reçu en date du 20/09/2021,  
VU l'estimation des domaines en date du 27/04/2023,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DECIDE** le retrait de la délibération 2023/86 du 16 octobre 2023.

**DECIDE** la cession des parcelles cadastrées section :

- 083 ZD n° 123 d'une contenance de 60 a 49 ca,
- 083 AB n° 179 d'une contenance de 36 a 40 ca

Pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000 €), soit environ 0,516 €/m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Laurent THOMAS et Madame Monique MARTIN épouse THOMAS, demeurant 13 Route Nationale à Charray 28 220 Cloyes Les Trois Rivières.

**AUTORISE** Monsieur Le maire à signer l'acte en la forme administrative ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

**AJOUTE** que les frais administratifs liés à la rédaction de l'acte ainsi que les frais liés à la saisine du Service de la Publicité Foncière et d'enregistrement seront facturés par la commune aux acquéreurs.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	24	6	3
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
29	1	0	

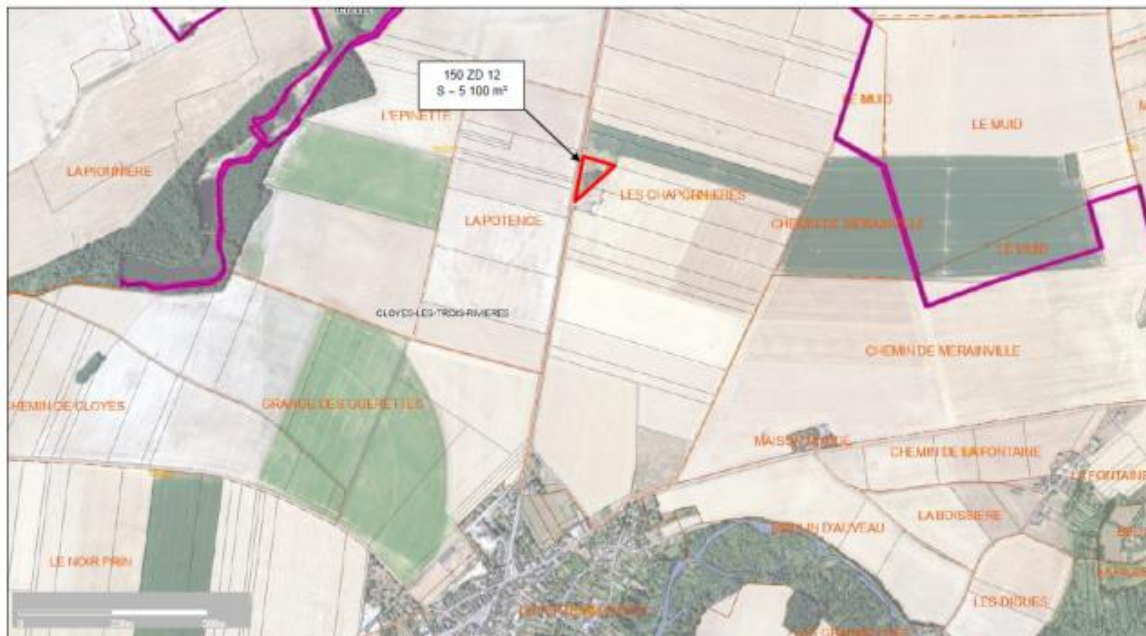
## **N°2023/110- CESSIION D'UNE PARCELLE A LA FERTE VILLENEUIL - MODIFICATION**

### **Rapporteur: Dominique SALVY**

Par délibération n° 2023/87 du 16 octobre 2023, le conseil municipal approuvait la cession de la parcelle cadastrée section 150 ZD n° 12 située lieu-dit Les Chaponnières à La Ferté Villeneuil 28 220 Cloyes Les Trois Rivières au profit de Monsieur Jean-Paul HAMONNIERE.

Suite à un complément d'information, Monsieur Jean-Paul HAMONNIERE et Madame Régine BEULAY épouse HAMONNIERE, demeurant 7 Impasse des Godereaux – 28 200 Châteaudun se portent acquéreur de la parcelle cadastrée section 150 ZD n° 12 sise les Chaponnières à La Ferté Villeneuil, d'une superficie de 51 a 00 ca et appartenant à la commune.

Il convient de compléter l'identité des 2 acquéreurs dans la délibération.



VU le courrier de Monsieur Jean-Paul HAMONNIERE reçu en date du 24/04/2021,  
VU l'estimation des domaines en date du 04/02/2021 et du 03/05/2023,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DECIDE** le retrait de la délibération 2023/87 du 16 octobre 2023.

**DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée section 150 ZD n° 12 d'une contenance de 51 a 00 ca (5 100 m<sup>2</sup>) pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5 000 €), soit environ 0,98 €/m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Jean-Paul HAMONNIERE et de Madame Régine BEULAY épouse HAMONNIERE, demeurant 7 Impasse des Gobereaux 28 200 Châteaudun.

**AUTORISE** Monsieur Le maire à signer l'acte en la forme administrative ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

**AJOUTE** que les frais administratifs liés à la rédaction de l'acte ainsi que les frais liés à la saisine du Service de la Publicité Foncière et d'enregistrement seront facturés par la commune à l'acquéreur.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	24	6	3
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
27	1	2	

**N°2023/111- CESSION DE DOUZE PARCELLES A CHARRAY AU PROFIT DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE – MODIFICATION DE LA SURFACE SUITE A UNE DIVISION PARCELLAIRE**

**Rapporteur : Dominique SALVY**

Par délibération n° 2023/61 du 19 juin 2023, le conseil municipal approuvait la cession de douze parcelles le long de la vallée de l'Aigre sur la commune historique de Charray, appartenant à la commune de Cloyes Les Trois Rivières, au profit du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, dont son siège social est situé 3 Rue de la Lionne 45 000 Orléans.

Cette cession est engagée dans le cadre d'une réflexion en considérant le caractère peu stratégique de gestion du foncier communal.

Dans le cadre de la valorisation de la Vallée de l'Aigre, la commune de Cloyes Les Trois Rivières a choisi de proposer au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, propriétaire de parcelles dans le secteur, de lui céder des parcelles constituées de marais, landes et bois, dont l'intérêt est d'augmenter significativement les surfaces protégées de la Vallée de l'Aigre et entrant dans ses missions de sensibilisation du grand public, des scolaires et des périscolaires sur la conservation du patrimoine naturel.

Les parcelles cédées étaient les suivantes :

N° du plan	Section	Parcelle	Adresse	Type	Superficie
1	083 AB	105	Prairie des Abats	Marais	25063 m <sup>2</sup>
2	083 AB	144	Prairie des Abats	Marais	6700 m <sup>2</sup>
3	083 AB	212	Prairie des Abats	Marais	16040 m <sup>2</sup>
4	083 ZA	26	Prairie de Vétille	Marais	40555 m <sup>2</sup>
5	083 ZA	27	Prairie de Vétille	Marais	40875 m <sup>2</sup>
6	083 ZA	28	Prairie de Vétille	Landes et bois	22500 m <sup>2</sup>
7	083 ZA	39	Moulin Seguin	Marais	4045 m <sup>2</sup>
8	083 ZD	108	La Vacherie	Marais	17605 m <sup>2</sup>
9	083 ZI	29	Moulin Rouge	Marais	48310 m <sup>2</sup>
10	083 ZI	31	Moulin Rouge	Marais	41680 m <sup>2</sup>
11	083 ZI	32	Ferme de Beaulay	Marais	27467 m <sup>2</sup>
12	083 ZI	91	Ferme de Beaulay	Marais	664 m <sup>2</sup>

Une aire de pique-nique est présente dans l'emprise de la parcelle cadastrée section 083 ZA n° 27. La commune souhaitant la conserver, cette dernière a fait l'objet d'une division cadastrale.

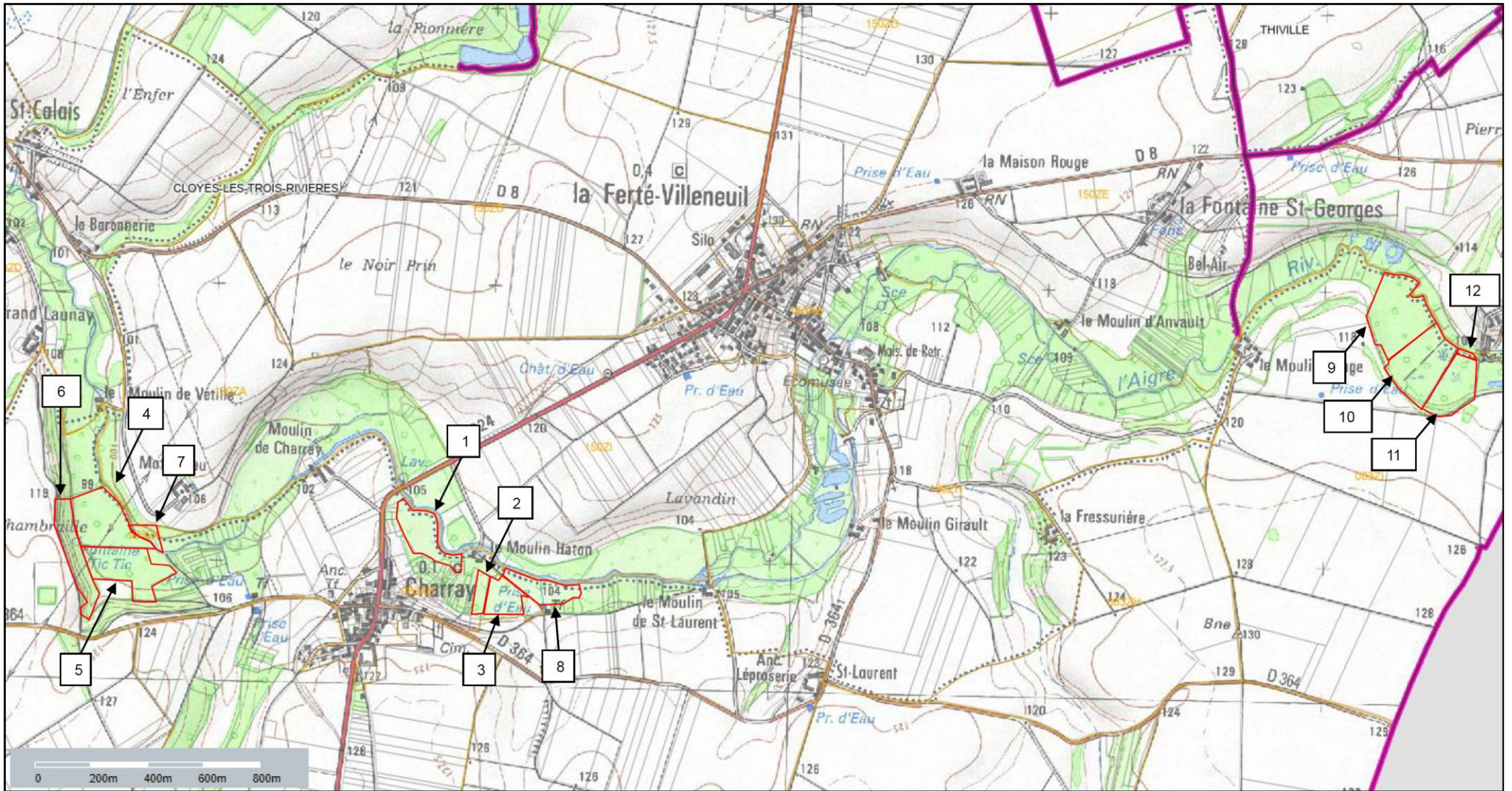
La parcelle cadastrée section 083 ZA n°27 a été divisée en parcelles cadastrées section 083 ZA n° 106 (1 102 m<sup>2</sup>) et 083 ZA n° 107 (39 773 m<sup>2</sup>). Il convient de modifier le parcellaire cédé.

Le tableau suivant présente les parcelles cédées :

N° du plan	Section	Parcelle	Adresse	Type	Superficie
1	083 AB	105	Prairie des Abats	Marais	25 063 m <sup>2</sup>
2	083 AB	144	Prairie des Abats	Marais	6 700 m <sup>2</sup>
3	083 AB	212	Prairie des Abats	Marais	16 040 m <sup>2</sup>
4	083 ZA	26	Prairie de Vétille	Marais	40 555 m <sup>2</sup>
5	083 ZA	107	Prairie de Vétille	Marais	39 773 m <sup>2</sup>
6	083 ZA	28	Prairie de Vétille	Landes et bois	22 500 m <sup>2</sup>
7	083 ZA	39	Moulin Seguin	Marais	4 045 m <sup>2</sup>
8	083 ZD	108	La Vacherie	Marais	17 605 m <sup>2</sup>
9	083 ZI	29	Moulin Rouge	Marais	48 310 m <sup>2</sup>
10	083 ZI	31	Moulin Rouge	Marais	41 680 m <sup>2</sup>
11	083 ZI	32	Ferme de Beaulay	Marais	27 467 m <sup>2</sup>
12	083 ZI	91	Ferme de Beaulay	Marais	664 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>					<b>290 402 m<sup>2</sup></b>

La localisation des parcelles figure en page suivante.





VU l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du CEN Centre Val de Loire en date du 17/06/2023 ;  
 VU l'estimation des domaines en date des 27/04/2023, 28/04/2023 et 02/05/2023 ;  
 VU le document d'arpentage n° 117C vérifié et numéroté le 04/10/2023 ;  
 Considérant l'intérêt pour le Conservatoire des Espaces Naturels de faire l'acquisition de ces parcelles dans la continuité de leur patrimoine actuel et l'engagement du CEN dans la préservation des milieux naturels,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DECIDE** le retrait de la délibération 2023/61 du 19 juin 2023.

**DECIDE** la cession des parcelles suivantes :

N° du plan	Section	Parcelle	Adresse	Type	Superficie
1	083 AB	105	Prairie des Abats	Marais	25 063 m <sup>2</sup>
2	083 AB	144	Prairie des Abats	Marais	6 700 m <sup>2</sup>
3	083 AB	212	Prairie des Abats	Marais	16 040 m <sup>2</sup>
4	083 ZA	26	Prairie de Vétille	Marais	40 555 m <sup>2</sup>
5	083 ZA	107	Prairie de Vétille	Marais	39 773 m <sup>2</sup>
6	083 ZA	28	Prairie de Vétille	Landes et bois	22 500 m <sup>2</sup>
7	083 ZA	39	Moulin Seguin	Marais	4 045 m <sup>2</sup>
8	083 ZD	108	La Vacherie	Marais	17 605 m <sup>2</sup>
9	083 ZI	29	Moulin Rouge	Marais	48 310 m <sup>2</sup>
10	083 ZI	31	Moulin Rouge	Marais	41 680 m <sup>2</sup>
11	083 ZI	32	Ferme de Beaulay	Marais	27 467 m <sup>2</sup>
12	083 ZI	91	Ferme de Beaulay	Marais	664 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>					<b>290 402 m<sup>2</sup></b>

Pour un montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000 €), au profit du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire. Elles sont situées sur la commune historique de Charray – 28 220 Cloyes Les Trois Rivières

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

**AJOUTE** que les frais administratifs liés à la rédaction de l'acte ainsi que les frais liés à la saisine du Service de la Publicité Foncière et d'enregistrement seront facturés par la commune à l'acquéreur Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	24	6	3
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
29	1	0	

## **N°2023/111b - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL 100 00 - 2023**

### **Rapporteur : Dominique SALVY**

Dominique SALVY, adjoint en charge des finances annonce qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au budget Général 100 00 à la suite d'un dégrèvement des jeunes agriculteurs pour 2023 :

Après délibération, le Conseil municipal,

**ADOpte** les modifications suivantes au budget Général 100 00

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Intitulé	Commentaire	Total
<b>Dépenses</b>				
<b>014</b>		<b>Atténuations de produits</b>		
	C/7391171	Dégrèvement : taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs		1 453.00€
			<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>
				1 453.00 €
<b>Dépenses</b>				
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>		
	C/6281	Concours divers/cotisations		- 1 453.00 €
			<b>Total</b>	<b>Recettes</b>
				- 1 453.00 €

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	24	6	3
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
29	1	0	

**N°2023/133 - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE - 100 04**

Rapporteur : Dominique SALVY

Dominique SALVY, adjoint en charge des finances annonce qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au budget Regroupement Pédagogique 100 04 :

Après délibération, le Conseil municipal,

**ADOpte** les modifications suivantes au budget Regroupement Pédagogique

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Intitulé	Commentaire	Total
<b>Dépenses</b>				
<b>66</b>		<b>Charges financières</b>		
	C/66111	Intérêts emprunts		100.00 €
			<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>
				100.00 €
<b>Dépenses</b>				
<b>65</b>		<b>Autres charges de Gestion courante</b>		
	C/6542	Créances éteintes		-100.00 €
			<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>
				-100.00 €

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	24	6	3
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	0	0	



**N°2023/134 - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION EAU – 100 01**

Rapporteur : Dominique SALVY

Dominique SALVY, adjoint en charge des finances annonce qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au budget Eau 100 01 :

Après délibération, le Conseil municipal,

**ADOpte** les modifications suivantes au budget Eau

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Intitulé	Commentaire	Total
<b>Dépenses</b>				
<b>66</b>		<b>Charges financières</b>		
	C/66111	Intérêts emprunts		5.00 €
	c/661121	Montant ICNE exercice		25.00 €
		<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>	30.00 €
<b>Dépenses</b>				
<b>65</b>		<b>Autres charges de Gestion courante</b>		
	C/6542	Créances éteintes		-30.00 €
		<b>Total</b>	<b>Dépenses</b>	-30.00 €

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	24	6	3
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	0	0	

**N°2023/112- BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Après délibération, le Conseil Municipal,

**ACCEPTe** les budgets primitifs proposés par la commission des finances et examinés par les membres du conseil municipal qui se déclarent favorables, au vote des budgets ainsi présentés.

Ces budgets s'équilibrent comme suit en dépenses et en recettes :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget 100 00- Budget PrIncipal (TTC)	2 533 559,00 €	7 051 364,00 €	9 584 923,00 €
Budget 100 01 - Budget Eau Distribution	3 151 000,00 €	251 000,00 €	3 402 000,00 €
Budget 100 04 - Affaires Scolaires (TTC) (fusion entre le budget regroupement pédagogique et Transports Scolaires)	160 930,00 €	1 249 162,00 €	1 410 092,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 845 489,00 €</b>	<b>8 551 526,00 €</b>	<b>14 397 015,00 €</b>

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	1	0	

Dominique SALVY fait la synthèse des budgets primitifs pour 2024 et rappelle que le budget annexe « transports scolaires » et le budget annexe « regroupement pédagogique » ne font plus qu'un à travers le budget annexe « affaires scolaires ».

La deuxième nouveauté pour 2024, c'est le passage à la nomenclature M57, les maquettes de présentation des budgets font apparaître les comptes des 2 nomenclatures, la M14 et la M57 ainsi que les nouvelles fonctions qui vont maintenant s'appliquer sauf pour le budget annexe « distribution de l'eau » qui reste en M49.

Dominique SALVY précise que ce lourd travail a été réalisé par le service financier avec l'appui de Christine PEUVREL la DGS, puisqu'un agent a fait faux bond et tient à remercier l'équipe des finances et en particulier Séverine JUFFRAULT.

#### Budget « Distribution de l'eau » :

251 000€ de fonctionnement, 3 151 000€ d'investissement avec l'inscription de la totalité des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau classés en priorité 1 par notre délégataire. Dominique SALVY précise que les recettes de vente d'eau sont à la baisse puisque les consommations ont tendance à se réduire

Les marchés seront lancés pour 2024/2025; leur financement inscrit pour 1 million d'euros de subventions concerne l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental, l'équilibre étant supporté par l'emprunt. Jean-Yves DEBALLON encourage la réalisation des travaux et insiste pour que le maximum de travaux soient réalisés pour minimiser les pertes d'eau car en 2026, la compétence devient communautaire et il y aura de nombreux investissements à réaliser sur le secteur Broutain, selon les conclusions de l'étude patrimoniale du Grand Châteaudun.

Didier RENVOISE rappelle que l'étude patrimoniale de notre territoire était déjà réalisée et que lors de la présentation de celle du Grand Châteaudun, un plan pluriannuel d'investissements a été présenté sur 1 siècle ce qui ne peut pas nous satisfaire.

Le Maire ajoute que notre programme de travaux représente 8,5 kilomètres de canalisations à changer sur les 8 communes ainsi qu'environ 450 branchements qui seront changés. Cette opération aurait dû démarrer en 2023 mais l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a fermé par anticipation sa plateforme de dépôt de demandes de subventions, l'enveloppe étant largement consommée.

S'en suit une discussion sur les rendements réels constatés par les bureaux d'études par rapport à ceux qui sont annoncés par les communes.

Une réflexion devra être menée sur le prix de l'eau qui va devoir évoluer pour financer les travaux.

Philippe GASSELIN demande si les communes qui ont les rendements les plus faibles participeront à l'effort de tarification indexée.

Jean-Yves DEBALLON annonce qu'il faudra débattre du prix d'achat d'eau et rappelle que des amendes de 1500€ par jour sont prévues pour les collectivités qui n'atteignent pas les rendements.

Didier RENVOISE rappelle qu'un Bureau Municipal sera consacré au sujet de l'eau et il demande à Jean-Yves DEBALLON d'attendre cette rencontre pour débattre du prix d'achat d'eau.

#### Budget « Affaires scolaires » :

Dominique SALVY précise que ce budget annexe est en augmentation de 1% par rapport à 2023 pour ce qui concerne la section de fonctionnement et que nous attendons l'inflation ainsi que la poursuite de l'optimisation du fonctionnement de la zone dédiée à la restauration pour vérifier l'impact sur les coûts de l'énergie.

La section d'investissement est marquée par le remboursement de l'emprunt du groupe scolaire avec environ 136 000€ de capital remboursé chaque année et une enveloppe de 25 000€ d'investissements nouveaux. La participation à l'équilibre du budget annexe par le budget général est également en augmentation de 1%.

Gilles GALLIENNE annonce avoir décortiqué le budget annexe et constate qu'il n'y a que du fonctionnement.

Dominique SALVY répond qu'il y a surtout l'investissement de la construction du groupe scolaire de 13 millions d'euros avec les remboursements d'emprunts.

Gilles GALLIENNE ajoute qu'il ne dispose pas des éléments puisqu'on ne les lui envoie pas. Il rappelle que les années précédentes, on a versé des montants du budget général vers le budget annexe pour l'investissement.

Dominique SALVY rappelle que l'équilibre de ce type de budget annexe ne peut se faire que par le versement d'un excédent du budget général.

Gilles GALLIENNE soutient que le fonctionnement ne peut pas être utilisé en investissement.

Didier RENVOISE et Dominique SALVY affirment que c'est le contraire, on ne peut pas utiliser les crédits d'investissement vers le fonctionnement?

Dominique SALVY demande comment on aurait pu financer 20% de l'investissement sans toucher aux excédents de fonctionnement du budget général.

Gilles GALLIENNE précise qu'il avait demandé à Madame PEUVREL un certain nombre d'éléments et qu'il ne participe pas aux Bureaux Municipaux puisqu'il en est exclu.

Dominique SALVY propose à Gilles GALLIENNE de se caler un rendez-vous pour regarder la pratique de la constitution des budgets.

#### Budget Principal:

##### Section de fonctionnement :

Dominique SALVY précise que les dépenses de fonctionnement qui représentent 7 051 364€ sont en augmentation de 3,6% par rapport à 2023 ce qui est beaucoup moins que l'inflation car les inscriptions budgétaires ont été optimisées pour le BP.

Le chapitre 011 des charges à caractère général est en augmentation de 1,1%, le point critique ce sont les dépenses d'énergie. Il faut rappeler qu'en 2023, la commune a bénéficié pendant 10 mois de l'amortisseur énergétique, les prévisions budgétaires pour 2024 n'en tiennent pas compte.

Chaque mois, les dépenses énergétiques sont analysées par le service financier, on vérifie les consommations des bâtiments, des salles et grâce aux investissements 2023/2024 sur l'éclairage public, avec le passage au led, on observe déjà des économies.

On poursuit le marché d'entretien des espaces-verts, les retours en réunion de quartiers étant plutôt positifs, l'effort est considérable à hauteur d'environ 300 000€. Le soutien au monde associatif et aux fêtes et cérémonies sont maintenus.

Le chapitre 012 des charges de personnel est en augmentation de 1,4%, les écritures sont basées sur des estimations dans l'attente de la revalorisation des salaires attendue pour 2024. Dominique SALVY rappelle que nous sommes toujours en sous-effectifs aux services administratifs et techniques et que l'on se heurte à des difficultés de recrutement.

Les autres charges sont en augmentation de 4,2%; la cotisation au SDIS augmente de 4%.

Les charges nouvelles : les amortissements qui en comptabilité M14 démarraient l'année suivante doivent en M57 être déclenchés au moment de la livraison ou de la réception. C'est une enveloppe de 100 000€ compliquée à estimer. Nous avons également inscrit 28 000€ de provision pour dépréciation, obligation nouvelle en M57.

Les recettes de fonctionnement : La fiscalité locale est inscrite avec des taux inchangés. On attend une augmentation des bases locatives, la Loi de Finances n'est pas encore sortie, on va donc attendre.

On constate en 2023 l'amélioration des recettes de location de salles, l'occupation de la résidence seniors remonte doucement, les gîtes sont en progression.

##### Section d'investissement :

Dominique SALVY fait remarquer qu'avec une inscription budgétaire de 2 523 5239€, on retrouve le niveau d'investissement de 2022 et qu'il s'agit des souhaits qui ont fait l'objet de la séance d'arbitrages avec la poursuite de la réduction des coûts d'énergie par la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux menés par Territoire Energie pour la passage des appareils au led avec une inscription budgétaire de 180 000 € en 2024, une nouvelle tranche d'installation de caméras de vidéo protection pour la sécurité sur les communes de Douy, Romilly sur Aigre et Saint-Hilaire sur Yerre, l'acquisition d'un véhicule plus adapté au terrain pour la Police Municipale, un premier programme de plantations d'arbres pour les Tirelles et le parc Émile Zola.

L'opération d'aménagement Au Fil de l'Aigre se poursuit, le budget pour la tranche 2 liée à l'implantation d'une passerelle est ajusté, la tranche 3 est inscrite pour la réhabilitation-extension de l'écomusée de la Vallée de l'Aigre et la création d'une classe nature.

Une enveloppe est également prévue pour démarrer la transformation de l'ancienne école élémentaire de Romilly sur Aigre en salle multiactivités intergénérationnelle qui complétera l'école nature dans la classe maternelle.

L'aménagement du centre-bourg d'Authueil est prévu ainsi qu'une enveloppe dédiée aux travaux de voirie pour 160 000€ sans oublier les acquisitions de matériels pour les services techniques et les services administratifs.

La nouveauté de ce budget, c'est la prévision budgétaire liée à l'acquisition d'un terrain pour 150 000€ qui correspond au projet de lotissement inscrit au PLUiH, cette opération fera l'objet de l'ouverture d'un budget annexe de lotissement.

Concernant la ligne du remboursement d'emprunt, le montant est inférieur à 2023 car nous n'avons emprunté ni en 2022, ni en 2023.

Concernant les recettes, Dominique SALVY rappelle que le financement de ces investissements sont prévus de manière très prudente avec une enveloppe dédiée aux cessions de biens immobiliers : école Pitard à Cloyes sur le Loir, mairie-école à Saint-Hilaire sur Yerre, mairie-école à Douy. Le montant de l'emprunt sera revu après le vote des comptes administratifs de 2023 et en fonction des excédents constatés, il est décomposé en 2 parties, 150 000€ pour financer l'achat du terrain et 412 000€ pour les autres investissements.

Pascal LAVAINNE demande où se situent les projets de lotissements.

Didier RENVOISE explique qu'un terrain est situé route de Romilly sur Aigre à la sortie de Cloyes sur le Loir avec 6 hectares qui seront consacrés au déplacement de la gendarmerie, le reste à l'habitation. Un second projet consiste en l'extension du lotissement des Vignes du Vieux Moulin et le 3<sup>ème</sup> en haut de la Cité Taupineau.

Didier RENVOISE ajoute qu'avec Jocelyne NICOL, ils viennent de prendre connaissance du classement cette 3<sup>ème</sup> OAP (orientation d'aménagement et de programmation) en zone agricole par la communauté de communes du Grand Châteaudun.

Didier RENVOISE regrette fortement que le Grand Châteaudun ait pris l'initiative de modifier le zonage de notre territoire alors que les services de l'État ne se sont pas opposés à ce que cette parcelle soit classée en 2AU en 1AU.

L'année 2023 a été encore très difficile, les dépenses liées au chauffage sont compliquées à maîtriser, il faut faire attention.

Didier RENVOISE rappelle qu'avec les investissements liés au changement des appareils d'éclairage public pour les passer en led, en 2024 tous les points lumineux de Cloyes sur le Loir et de Romilly sur Aigre seront changés. Il faudra une année de plus pour traiter nos 9 communes. Le fonds vert a bien aidé le syndicat pour réduire la participation de la commune en 2023.

Le Maire ajoute que des communes comme Dreux ont pris la décision de fermer des salles pour réduire les frais liés à l'énergie. La commune a signé pour du pilotage à distance dans le cadre des CEE (certificats pour les économies d'énergie). Les projets d'investissement sont onéreux, on vise à améliorer les conditions énergétiques, l'accessibilité, les coûts de réhabilitation vont jusqu'à 3 000, 3 500 € le m<sup>2</sup> et le neuf entre 2 000 et 2 500€, il faut s'interroger.

Didier RENVOISE remercie des services, les finances, Christine PEUVREL et Vanessa COTTEL et rappelle qu'avec un effectif en moins aux finances, la préparation des budgets a été très compliquée.

### **N°2023/113- PASSAGE A LA NOMENCLATURE M 57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour le budget 2024, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	1	0	

### **N°2023/114- TARIFS 2024**

Après délibération, le Conseil Municipal,



**VOTE** les tarifs 2024 pour les catégories suivantes :

- **Gîte du Prieuré d'Yron – Cloyes sur le Loir**
- **Gîte de Douy**
- **Cimetières**
- **Occupation du Domaine Public**
- **Marchés – Fêtes foraines**
- **Services divers**
- **Location logement de passage – Cloyes sur le Loir**
- **Location Espace Socio Culturel – Raymond CONARD – Cloyes sur le Loir**
- **Location Salle Michel Blais – Cloyes sur le Loir**
- **Location du Prieuré d'Yron – Cloyes sur le Loir**
- **Location des salles polyvalentes des communes historiques**
- **Location de l'espace Raymond Maulny – St Hilaire-sur-Yerre**
- **Location de matériels**
- **Résidence autonomie Maurice DOUSSET – Cloyes-sur-le-Loir**
- **Médiathèque Cloyes – Bibliothèque Montigny-le-Gannelon**
- **Maison France Services**
- **Programme culturel**

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	0	1	

Lieu	Objet	type	Particularité	Vote 2024
<b>GITE DU PRIEURE D'YRON - CLOYES</b>				
<b>CLOYES SUR LE LOIR</b>	<b>GITE DU PRIEURE D'YRON</b>	<b>LOCATION</b>	<b>Particularité</b>	<b>Vote 2024</b>
<b>Gîte privatisé WE 2 nuits (V S D)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>		2 250,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)		900,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)		755,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>		2 500,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)		990,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)		835,00 €
<b>Gîte privatisé SEMAINE 2 nuits (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>		1 890,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)		755,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>		2 100,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)		835,00 €
<b>Gîte privatisé SEMAINE 7 nuits</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 7 nuits</b>		4 930,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 7 nuits</b>		5 460,00 €
<b>Gîte privatisé</b>	<b>toutes saisons</b>	Forfait ménage obligatoire		310,00 €
		Cautions		2 200,00 €
<b>Résidence d'artistes</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>		1 120,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)		450,00 €

<b>WE 2 nuits (V S D)</b>	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	la nuit supplémentaire (L M M J)	360,00 €
		<b>les 2 nuits</b>	1 250,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	500,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	400,00 €
<b>Résidence d'artistes SEMAINE 2 nuits minimum (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	900,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	360,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	1 000,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	400,00 €
<b>Résidence d'artistes SEMAINE 7 nuits</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 7 nuits</b>	3 150,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 7 nuits</b>	3 465,00 €
<b>Résidence d'artistes</b>	<b>toutes saisons</b>	Forfait ménage obligatoire	130,00 €
		Caution	1 100,00 €
<b>Mini gîte WE 2 nuits (V S D)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	330,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	135,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	100,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	360,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	145,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	115,00 €
<b>Mini gîte SEMAINE 2 nuits minimum (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	270,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	100,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	290,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	115,00 €
<b>Mini gîte SEMAINE 7 nuits</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 7 nuits</b>	705,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 7 nuits</b>	775,00 €
<b>Mini gîte</b>	<b>toutes saisons</b>	Forfait ménage obligatoire	70,00 €
		Caution	320,00 €
<b>Chambre double WE 2 nuits (V S D)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	200,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	80,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	70,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	230,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	85,00 €

		la nuit supplémentaire (L M M J)	75,00 €
<b>Chambre double SEMAINE 2 nuits minimum (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	170,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	70,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	190,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	75,00 €
<b>Chambre double SEMAINE 7 nuits</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 7 nuits</b>	510,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 7 nuits</b>	560,00 €
<b>Suite familiale WE 2 nuits (V S D)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	290,00 €
		lit complémentaire	60,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	110,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	90,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	310,00 €
		lit complémentaire	65,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)	125,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	100,00 €
<b>Suite familiale SEMAINE 2 nuits minimum (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	240,00 €
		lit complémentaire	60,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	90,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 2 nuits</b>	260,00 €
		lit complémentaire	65,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)	100,00 €
<b>Suite familiale SEMAINE 7 nuits</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 7 nuits</b>	595,00 €
		lit complémentaire	255,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à avril)	<b>les 7 nuits</b>	650,00 €
		lit complémentaire	280,00 €
		<b>Option SPA (suspendu en attente réglementation)</b>	<b>320,00 €</b>

**Conditions de location:**

Réservations de 2 nuits minimum

Les jours fériés seront facturés au tarif des jours de week end.

**Règlement de la réservation :**

25 % d'arrhes (somme non remboursable) à la réservation

Solde 30 jours avant la date de début de séjour

Toutes les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée font l'objet d'un règlement intégral immédiat.

se reporter aux conditions générales de vente

**GITE DE DOUY**

uy	GÎTE DE DOUY	LOCATION	Particularité	Vote 2024
<b>Gîte privatisé WE 2 nuits (V S D)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>		830,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)		330,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)		125,00 €
	<b>HIVER</b> (octobre à mars)	<b>les 2 nuits</b>		920,00 €
		la nuit supplémentaire (V S D)		370,00 €
		la nuit supplémentaire (L M M J)		140,00 €
<b>Gîte privatisé SEMAINE 2 nuits (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 2 nuits</b>	500,00 €	
		la nuit supplémentaire (L M M J)	125,00 €	
	<b>HIVER</b> (octobre à mars)	<b>les 2 nuits</b>	540,00 €	
		la nuit supplémentaire (L M M J)	140,00 €	
<b>Gîte privatisé SEMAINE 7 nuits</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>les 7 nuits</b>	1 655,00 €	
	<b>HIVER</b> (octobre à mars)	<b>les 7 nuits</b>	1 850,00 €	
<b>Gîte privatisé</b>	<b>toutes saisons</b>	Forfait ménage obligatoire	inclus	
		Caution	530,00 €	
<b>Chambre triple SEMAINE 2 nuits (L M M J)</b>	<b>ÉTÉ</b> (mai à septembre)	<b>la nuit</b>	75,00 €	
	<b>HIVER</b> (octobre à mars)	<b>la nuit</b>	85,00 €	
<b>Chambre triple</b>	<b>toutes saisons</b>	Forfait ménage obligatoire	inclus	
		Caution	100,00 €	

**LOGEMENT DE PASSAGE (d'urgence)**

Cloyes sur le Loir	mai à septembre			6,00 €
Cloyes sur le Loir	octobre à avril			10,00 €



## CIMETIÈRES

CLOYES LES TROIS RIVIERES	CIMETIERES	Harmonisation des tarifs à partir de 2019	Particularité	Vote 2024
Cloyes les 3 rivières*		Concession - 30 ans - <u>*hors Cloyes sur le Loir</u>		345,00 €
Cloyes les 3 rivières*		Concession - 50 ans <u>*hors Cloyes sur le Loir</u>		687,00 €
Cloyes les 3 rivières*		Cavurne - 30 ans <u>*hors Cloyes sur le Loir</u>		231,00 €
Cloyes les 3 rivières*		Cavurne - 50 ans <u>*hors Cloyes sur le Loir</u>		459,00 €
Cloyes les 3 rivières*		Colombarium - 30 ans <u>*hors Cloyes sur le Loir</u>		915,00 €
Cloyes les 3 rivières*		Colombarium - 50 ans <u>*hors Cloyes sur le Loir</u>		1 260,00 €
Cloyes les 3 rivières*		emplacement carré enfants - 30 ans		gratuit
Cloyes sur le Loir		Concession - 30 ans		423,00 €
Cloyes sur le Loir		Concession - 50 ans		966,00 €
Cloyes sur le Loir		Cavurne - 30 ans		231,00 €
Cloyes sur le Loir		Cavurne - 50 ans		474,00 €
Cloyes sur le Loir		Colombarium - 30 ans		1 188,00 €
Cloyes sur le Loir		Colombarium - 50 ans		1 341,00 €

## DOMAINE PUBLIC - MARCHÉS - FOIRES - AIR DE CAMPING CAR

Cloyes les 3 Rivières	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
Cloyes les 3 rivières	Terrasse	Terrasses des Cafés < 10m <sup>2</sup>	saison estivale	84,30 €
Cloyes les 3 rivières	Terrasse	Terrasses des Cafés > 10m <sup>2</sup> et jusqu'à 20m <sup>2</sup>	saison estivale	114,50 €
Cloyes les 3 rivières	Terrasse	Terrasses des Cafés/restaurants	annuelle	197,20 €
Cloyes les 3 rivières	Animaux	Capture d'animaux et gardiennage au chenil des ateliers	par animal	110,20 €
Cloyes les 3 rivières	Fourrière épave	Gardiennage de véhicule épave à l'atelier	maxi 3 mois	182,30 €
Cloyes sur le Loir	MARCHÉS	Spectacles, forains, voitures, démonstrations avec ou sans vente, boutiques, marchands étagistes :		

Cloyes sur le Loir	Marchés	Abonnés : jusqu'à 7 m linéaires		4,80 €
Cloyes sur le Loir	Marchés	Abonnés : Forfait minimum à partir de 8 m	par mètre	0,70 €
Cloyes sur le Loir	Marchés	Réguliers : jusqu'à 7 m linéaires		5,80 €
Cloyes sur le Loir	Marchés	Réguliers : Forfait minimum à partir de 8 m	par mètre	1,00 €
Cloyes sur le Loir	Marchés	Volants - Forfait obligatoire	Fixe + mètre	5,80€+0,70€ /mètre
Cloyes sur le Loir	Marchés	Véhicules d'outillage les jours de marchés		36,00 €
<b>Cloyes sur le Loir</b>	<b>FÊTES FORAINES - FOIRES - MARCHES NOCTURNES - CIRQUE</b>			
Cloyes sur le Loir	Fêtes foraines - Foires	Scooter (autos tamponneuses)		59,00 €
Cloyes sur le Loir	Fêtes foraines - Foires	Manèges enfants		35,00 €
Cloyes sur le Loir	Fêtes foraines - Foires	Boutique jusqu'à 5 mètres		13,00 €
Cloyes sur le Loir	Fêtes foraines - Foires	Boutique de 5 à 10 mètres		19,00 €
Cloyes sur le Loir	Fêtes foraines - Foires	Boutique de plus de 10 mètres		24,00 €
Cloyes sur le Loir	Fêtes foraines - Foires	Commerçant ambulant	hors jour de marché	7,40 €
Cloyes sur le Loir	Cirques sans animaux	par jour		53,00 €
Cloyes sur le Loir	Marchés nocturnes d'été	Emplacement jusqu'à 4 mètres		7,50 €
Cloyes sur le Loir	Marchés nocturnes d'été	Emplacement de 4 à 8 mètres		10,50 €
Cloyes sur le Loir	Marchés nocturnes d'été	emplacement de 8 à 10 mètres (maximum)		15,00 €
<b>Cloyes les 3 rivières</b>	<b>SERVICES DIVERS</b>			
Cloyes sur le Loir	Aire de Camping Car	Accès à la borne de service	pour 20 mn	2,00 €

**PHOTOCOPIES - TRANSPONDEURS - CLOYES**

Cloyes les 3 rivières	Services communaux	Tarif photocopie (Mairies, Médiathèque, Maison France Service, EMI ...) prix unitaire	Couleur	1,20 €
Cloyes les 3 rivières	Services communaux	Tarif photocopie (Mairies, Médiathèque, Maison France Service, EMI ...) prix unitaire	Noir/Blanc	0,40 €
Cloyes les 3 rivières	Gymnase	Caution transpondeur	Prix unitaire	53,00 €

## LOCATIONS DE SALLES - MATÉRIELS ET HÉBERGEMENTS - CLOYES / HORS CLOYES

## ESPACE SOCIO CULTUREL RAYMOND CONARD

CLOYES SUR LE LOIR	ESPACE SOCIO-CULTUREL	LOCATION	Particularité	Vote 2024
Cloyes les 3 Rivières	particuliers	Petite salle (forfait ménage inclus)		350,00 €
		Grande Salle (forfait ménage inclus)		440,00 €
		Les deux salles (forfait ménage inclus)		625,00 €
		Réunion privée si demandeur Cloyes les 3 Rivières (selon salles)	Tarifs Cloyes	
		1 jour supplémentaire de location de salle	Plein tarif - 128,00€	
		2 ème jour supplémentaire de location de salle	75% du Plein tarif -128,00€	
		au-delà du 2ème jour supplémentaire et par jour	50% du Plein tarif - 128,00€	
Hors Cloyes les 3 rivières	particuliers	Petite salle (forfait nettoyage inclus)		382,00 €
		Grande Salle (forfait ménage inclus)		499,00 €
		Les deux salles (forfait ménage inclus)		713,00 €
		Réunion privée si demandeur hors Cloyes les 3 Rivières (selon salles)	Tarifs Hors Cloyes les 3 rivières	
		1 jour supplémentaire de location de salle	Plein tarif - 128,00€	
		2 ème jour supplémentaire de location de salle	75% du Plein tarif -128,00€	
		au-delà du 2ème jour supplémentaire et par jour	50% du Plein tarif - 128,00€	
Cloyes les 3 Rivières	association cloyisienne (statuts déposés en mairie)	Loto (Location 2 salles+sono+ménage)		445,00 €
		Petite salle (forfait nettoyage inclus)		223,00 €
		Grande Salle (forfait ménage inclus)		266,00 €
		Les deux salles (forfait ménage inclus)		359,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		105,00 €
		2ème jour supplémentaire de location de salle		79,00 €
		au-delà du 2ème jour supplémentaire	par jour	53,00 €

		A.G. (Ménage et chauffage non inclus)	location	gratuite
		forfait nettoyage salle		135,00 €
		Chauffage par jour (en fonction du climat) et avec accord des 2 parties		127,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	association hors Cloyes	Loto (Location 2 salles+sono+ménage)		805,00 €
		Petite salle (forfait nettoyage inclus)		358,00 €
		Grande Salle (forfait ménage inclus)		476,00 €
		Les deux salles (forfait ménage inclus)		690,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		120,00 €
		2ème jour supplémentaire de location de salle		91,00 €
		au-delà du 2ème jour supplémentaire	par jour	62,00 €
Cloyes et hors Cloyes	entreprises	Tarifs location entreprises (les 2 salles) ménage inclus		1 321,00 €
Cloyes et hors Cloyes	Tous	Arrhes	50% de la location 100% de la location	
		Cauton		
		Chauffage par jour		130,00 €
		Forfait Nettoyage (option)		136,00 €

#### SALLE MICHEL BLAIS

Cloyes sur le Loir	SALLE MICHEL BLAIS	LOCATION	Particularité	Vote 2024
Cloyes les 3 Rivières	particuliers/Associations	Location / jour (réunion, vin d'honneur)		197,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	particuliers/Associations	Location / jour (réunion, vin d'honneur)		231,00 €
Cloyes et hors Cloyes	particuliers/Associations	2 ème jour de location		
		Nettoyage option du lundi au vendredi, obligatoire si buffet		127,00 €
		Nettoyage option samedi - dimanche et jours fériés, obligatoire si buffet		149,00 €
		Arrhes 50% de la location	chèque	
		Cauton	chèque	100% de la location
		Chauffage		48,00 €



<b>ESPACE CULTUREL PRIEURÉ D'YRON</b>				
<b>Cloyes sur le Loir</b>	<b>PRIEURÉ D'YRON</b>	<b>LOCATION CENTRE CULTUREL</b>		
	Prieuré d'Yron	Rez-de-chaussée (salle de projection + accueil)		
		1/2 journée		535,00 €
		journée		997,00 €
		Tarif préférentiel en cas de location du gîte du Prieuré aux mêmes dates		
		forfait ménage obligatoire pour la 1/2 journée ou la journée		176,00 €
	Prieuré d'Yron	étage (salle Simone Cousin et Michel Paty)		
		1/2 journée		294,00 €
		journée		540,00 €
		Tarif préférentiel en cas de location du gîte du Prieuré aux mêmes dates		
		forfait ménage obligatoire pour la 1/2 journée ou la journée		132,00 €
	Prieuré d'Yron	L'ensemble		
		1/2 journée		827,00 €
		journée		1 543,00 €
		Tarif préférentiel en cas de location du gîte du Prieuré aux mêmes dates		
		forfait ménage obligatoire pour la 1/2 journée ou la journée		331,00 €
	Prieuré d'Yron	Weekend - vendredi à partir de 14h au dimanche (longère et forfait ménage inclus)		2 364,00 €
	Prieuré d'Yron	Chauffage		110,00 €
	Prieuré d'Yron	Caution	chèque	3 600,00 €
<b>SALLE DES FETES - COMMUNES HISTORIQUES</b>				
<b>SALLES DES FÊTES - COMMUNES HISTORIQUES (Autheuil - Douy - Montigny le Gannelon - Saint Hilaire sur Yerre ) LOCATION (forfait ménage inclus)</b>				
Cloyes les 3 rivières	particuliers	Location - Journée		228,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		114,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	particuliers	Location - Journée		307,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		154,00 €
Cloyes les 3 rivières	associations	A.G. (Ménage et chauffage non inclus)		0,00 €

		manifestations à but lucratif (avril à septembre)		111,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		56,00 €
		manifestations à but lucratif (octobre à mars)		154,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		77,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	associations	Location - Journée		228,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		114,00 €
TOUS	tous	Chauffage par jour		48,00 €
		Arrhes		
		Ménage		95,00 €
		Caution de la salle		600,00 €

Cloyes les 3 rivières	particuliers	Petite salle - Journée		243,00 €
		Journée supplémentaire		75,00 €
		Grande salle + petite salle- Journée		323,00 €
		Journée supplémentaire		113,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	particuliers	Petite salle - Journée		323,00 €
		Journée supplémentaire		114,00 €
		Grande salle + petite salle- Journée		380,00 €
		Journée supplémentaire		143,00 €
Cloyes les 3 rivières	associations	A.G. (Ménage et chauffage non inclus)		0,00 €
		manifestations à but lucratif (avril à septembre)		111,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		56,00 €
		manifestations à but lucratif (octobre à mars)		154,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		77,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	associations	Location - Journée		228,00 €
		Journée supplémentaire de location de salle		114,00 €
TOUS	tous	Chauffage par jour		48,00 €
		Arrhes		

		Ménage		95,00 €
		Ménage (La Halle)		127,00 €
		Caution		
<b>SALLES DES FÊTES - COMMUNES HISTORIQUES (Salle Roger BELLON - Romilly sur Aigre / Espace Raymond MAULNY - Saint Hilaire sur Yerre) - LOCATION (forfait ménage inclus)</b>				
<b>ESPACE RAYMOND MAULNY (Saint Hilaire sur Yerre): LOCATION du 15 avril au 15 octobre suivant conditions climatiques - sans chauffage - forfait ménage inclus</b>				
Cloyes les 3 Rivières	particuliers	Location - Journée		197,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	particuliers	Location - Journée		231,00 €
Cloyes les 3 Rivières	Associations	A.G. (Ménage non inclus)		0,00 €
Cloyes les 3 Rivières	Associations	Location - Journée - manifestation à but lucratif		99,00 €
Hors Cloyes les 3 rivières	Associations	Location - Journée		231,00 €
TOUS	tous	2 ème jour de location		
		Ménage		95,00 €
		Arrhes		50% du tarif
		Caution	chèque	50% du tarif
		Chauffage (octobre à mars)		48,00 €

#### LOCATIONS MATERIELS

	CLOYES LES 3 RIVIERES HORS CLOYES	LOCATIONS MATERIELS	Particularité	Vote 2024
tarifs actuels		Table	Prix unitaire	8,30 €
		Banc		4,80 €
		Barrière		8,40 €
		Chaises		3,90 €
		Stands pliants 3m*3m		41,30 €
		Stands pliants 3m*6m		65,10 €
		Tentes 6m*12m		228,20 €
		Caution stands et tentes		636,00 €

<b>FOYER RESIDENCE MAURICE DOUSSET</b>				
<b>Cloyes sur le Loir</b>	<b>E.M.I. Espace Multi activités Intergénérationnel Maurice Dousset</b>			
	<b>REDEVANCE</b>	logement de 32m <sup>2</sup> / 1 pers Chauffage, télé assistance, nettoyage des vitres et 20 repas	mensuel	1 271,00 €
		logement de 32m <sup>2</sup> / 2 pers Chauffage, télé assistance, nettoyage des vitres et 40 repas	mensuel	1 481,00 €
		logement de 42m <sup>2</sup> / 1 pers Chauffage, télé assistance, nettoyage des vitres et 20 repas	mensuel	1 635,00 €
		logement de 42m <sup>2</sup> / 2 pers Chauffage, télé assistance, nettoyage des vitres et 40 repas	mensuel	1 845,00 €
		logement temporaire - meublé 32m <sup>2</sup> / 1 pers Charges eau - électricité et un déjeuner compris	1 jour pour un séjour mini de 3j	88,00 €
		logement temporaire - meublé 32m <sup>2</sup> / 2 pers Charges eau - électricité et un déjeuner compris	1 jour pour un séjour mini de 3j	101,00 €
		logement temporaire - meublé 32m <sup>2</sup> / 1 pers Charges eau - électricité et un déjeuner compris	7 jours	430,00 €
		logement temporaire - meublé 32m <sup>2</sup> / 2 pers Charges eau - électricité et un déjeuner compris	7 jours	491,00 €
		Cabinet d'infirmières	Mensuel Hors charges	361,00 €
		Cabinet du podologue	Mensuel Hors charges	361,00 €
		Cabinet polyvalent (1 jour d'occupation / semaine)	Mensuel Hors charges	121,00 €
	<b>DEPÔT DE GARANTIE</b>	Résidents - pour le logement	à signature du contrat	830,00 €
		Cabinet d'infirmiers / Podologue	à signature du contrat	345,00 €
		Cabinet polyvalent	Mensuel Hors charges	115,00 €
	<b>REPAS</b>	Repas supplémentaires résidents	Prix unitaire	10,50 €
		Repas visiteurs du lundi au vendredi	Prix unitaire	13,50 €
		Repas visiteurs samedi/dimanche/jours fériés	Prix unitaire	15,50 €
		Repas agents et élus	Prix unitaire	6,00 €
	<b>PANIER DU SOIR</b>	Formule du soir simple (plat + pain)	Prix unitaire	2,50 €

		Formule du soir complète	Prix unitaire	4,00 €
	<b>BOISSONS</b>	Vin rouge, blanc, rosé (bouteille 75 cl)	par bouteille	9,50 €
		Jus de fruits divers (33 cl)	par bouteille	1,40 €
	<b>FRAIS DIVERS</b>	Clef de logement (en cas de perte)	Prix unitaire	95,00 €
		Lavage et séchage du petit linge personnel	Par panier	5,50 €

**MÉDIATHÈQUE - CLOYES et MONTIGNY**

Cloyes sur le Loir	MEDIATHEQUE BERNADETTE ALETON			
		Carte d'adhérent - 18 ans	annuelle	4,80 €
		carte d'adhérent enfant scolarisé en CP dans les écoles de Cloyes les trois Rivières	annuelle	Gratuit
		Carte d'adhérent + 18 ans	annuelle	11,70 €
		Carte pour un couple adulte	annuelle	17,50 €
		"Carte Famille" à partir de 2 enfants	annuelle	23,10 €
		Photocopies Noir et Blanc	Prix unitaire	0,40 €
		Impression Couleur	Prix unitaire	1,20 €
		Impression Noir et Blanc	Prix unitaire	0,40 €
		Impression A4 (demandeurs d'emploi) si CV ou lettre motivation	Noir/Blanc	<b>Gratuit</b>
		Connexion internet	30 mn	1,10 €
			à l'heure	2,10 €
		pénalités livres/DVD /CD - non rendus ou abimés	Prix unitaire	59,40 €

**BIBLIOTHÈQUE - MONTIGNY**

Montigny le Gannelon	BIBLIOTHEQUE			
Cloyes les 3 rivières	Tarif intracommunal	Adhésion		3,70 €
Hors commune des 3 rivières	Tarif non-résident	Adhésion		6,00 €

**MAISON France SERVICES - CLOYES**

Cloyes sur le Loir	MSAP:mfs	MAISON France SERVICES		
		Connexion internet sans adhésion	30 mn	1,00 €
			1 heure	2,00 €
			journée	5,00 €
		Connexion internet sans adhésion journée (demandeurs d'emploi)	journée	2,50 €

		Photocopie ou impression A4	Noir/Blanc	0,40 €
		Impression A4 (demandeurs d'emploi) si CV ou lettre motivation	Noir/Blanc	<b>Gratuit</b>
		Impression A4 couleur ou copie		1,20 €
<b>PROGRAMME CULTUREL</b>				
<b>Cloyes les 3 rivières</b>	<b>PROGRAMME CULTUREL</b>			
	DOCUMENTAIRE	Plein tarif		5,50 €
	DOCUMENTAIRE	Tarif réduit (-18 ans)		2,20 €
	DOCUMENTAIRE	Tarif enfants - inscrits dans un CLSH communautaire	> 10 enfants	1,20 €
	DOCUMENTAIRE	Tarif résidents maison de retraite		2,20 €
	Pièces de théâtre, Concerts	Plein tarif		16,00 €
	Pièces de théâtre, Concerts	Tarif réduit (-18 ans)		8,00 €
	Pièces de théâtre, Concerts	Tarif enfants - inscrits dans un CLSH communautaire	> 10 enfants	2,20 €
	Pièces de théâtre, Concerts	Tarif résidents maison de retraite		2,20 €
	Spectacle pour enfants	Tarif 1 enfant et 1 accompagnant		11,10 €
	Spectacle pour enfants	L'entrée supplémentaire		4,20 €
	Vendredis du Rire	Plein tarif		16,00 €
	Carte d'abonnement	Carte pour 3 spectacles de la saison culturelle - sans Vendredi du Rire		41,00 €

**CANTINE SCOLAIRE**

<b>Cloyes sur le Loir</b>	<b>CANTINE SCOLAIRE</b>			
Groupe Scolaire des Trois Rivières		Repas enfant	Prix unitaire	4,50 €
Groupe Scolaire des Trois Rivières		Repas enseignant (ou personne occasionnelle)	Prix unitaire	5,50 €
Groupe Scolaire des Trois Rivières		Repas personnel	Prix unitaire	4,50 €

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - GARDERIES**

	<b>garderies</b>			
Groupe Scolaire des Trois Rivières, Douy et Le Mée		Garderie matin	Prix unitaire	2,00 €
Groupe Scolaire des Trois Rivières, Douy et Le Mée		Garderie soir	Prix unitaire	3,20 €

**PARTICIPATIONS SCOLAIRES**

Cloyes les 3 Rivières	Participations Scolaires Ecoles de la Commune Nouvelle			
		Ecole Maternelle	Par élève	74,20
		Ecole Primaire - incluant les classes ULIS	Par élève	74,20

#### FRAIS TRANSPORTS SCOLAIRES

Cloyes les 3 Rivières	Frais Transports Scolaires			
	Inscription	1 Inscription par élève plafonnée à 50€ par famille		25,00 €
	Inscription tardive	Date limite : 8 juillet format papier et 25 juillet en ligne Par élève plafonnée à 30€ par famille		15,00 €
		Demande de duplicata		15,00 €

Les tarifs présentés ce soir sont augmentés de 6%, taux retenu lors du bureau municipal, en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de l'énergie. Ces tarifs présentent des nouveautés, en particulier pour les gîtes avec une adaptation de la structure tarifaire.

Isabelle MIGNOT précise que l'on a supprimé la tarification à la semaine au gîte du Prieuré d'Yron et que pour le gîte de la vallée du Loir à Douy, on s'est adapté aux demandes des entreprises en créant un tarif pour 2 chambres minimum et 2 nuitées.

### URBANISME - LOGEMENT - ACCESSIBILITE

#### **N°2023/115- CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES - COMMUNE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES**

**Vu** la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

**Vu** la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L. 100-1 du Code de l'Énergie, relatif à l'économie compétitive et riche en emplois, à la sécurité d'approvisionnement, au prix de l'énergie compétitif, à la préservation de la santé humaine et de l'environnement, et à la cohésion sociale et territoriale,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Considérant** la volonté nationale d'accélérer le développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, l'éolien et la méthanisation,

**Considérant** que l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables introduit la création, dans chaque commune française, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,

**Considérant** que ces zones d'accélération doivent ;

- présenter un potentiel permettant l'accélération de la production d'énergies renouvelables,
- contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement du Pays
- prévenir et maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables pour les intérêts de protection de l'environnement
- être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
- à l'exception des procédés de production en toiture, ne pas être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations utilisant l'énergie



mécanique du vent, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000

- être identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique prévu à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

**Considérant** que la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, permet aux communes de définir, après concertation du public déterminée librement, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter,

**Considérant** le « Porter à connaissance de l'État » concernant « l'Élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables »,

**Considérant** que les zones d'accélération identifiées par les communes et coordonnées par les communautés de communes sont arrêtées par le référent préfectoral de l'État, à l'échelle départementale,

**Considérant** les règles imposées aux documents d'urbanisme par les lois et règlements, et les orientations d'autres documents dits de rang supérieur,

**Considérant** la présentation de ces cartographies et des enjeux lors du Bureau Municipal du 27 novembre 2023,

**Considérant** la concertation du public mise en place, à travers l'application mobile, le site web, des opérations de boitage et la mise en place de registres dans les 9 communes historiques et d'un exposé en Conseil Municipal,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**ARTICLE 1 :** ne souhaite pas que des installations de méthanisation soient installées sur le territoire de Cloyes les trois Rivières

**ARTICLE 2 :** ne souhaite pas que des installations photovoltaïques soient installées sur le territoire de Cloyes les trois Rivières

**ARTICLE 3 :** ne souhaite pas que des éoliennes soient installées sur le territoire de Cloyes les trois Rivières

**ARTICLE 4 :** aucun secteur n'est à identifier

**ARTICLE 5 :** dit que la présente Délibération sera transmise à M. le Président de la Communauté de communes

**ARTICLE 6 :** autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
25	1	4	

Didier RENVOISE regrette que le délai de la consultation citoyenne ait été aussi court mais comme la communauté de communes du Grand Châteaudun doit délibérer avant le 31 décembre, nous n'avons pas eu le choix puisque le conseil communautaire était programmé le 18 décembre 2023 et le notre ce jour, les délais sont donc très contraints.

Nous avons reçu l'information le 23 novembre dernier avec des cartes de mauvaise qualité qui définissent les zones potentielles d'accélération d'implantations d'énergies renouvelables. Le seul projet connu est en photovoltaïque flottant sur la partie privée du plan d'eau des Tirelles, dossier passé en sous-préfecture et en attente d'une étude de sécurité que le développeur devait produire et à laquelle il n'a toujours pas répondu car en cas d'inondation importante, il faut savoir qui prendra en charge les frais de dépollution. Ce projet est donc en standby.

Concernant l'éolien, Didier RENVOISE explique qu'avec Philippe GASSELIN, ils ont déjà été sollicités par de nombreux développeurs. On a reçu dernièrement un courrier de la préfecture qui nous rappelle que 330 mâts sont déjà implantés sur le département de l'Eure et Loir, soit 40% de l'éolien de la région centre Val de Loire.

Il faut donc définir si nous acceptons des zones d'accélération sachant que la région a un objectif et que les résultats doivent permettre de l'atteindre.

Didier RENVOISE rappelle que le conseil municipal s'était déjà prononcé par délibération sur l'éolien avec un vote défavorable.

Le maire rappelle que compte tenu du délai très court laissé par l'intercommunalité, on a lancé une consultation sur les réseaux, il remercie Isabelle MIGBOT pour le boîitage organisé sur les communes historiques de Le Mée, Charray, La Ferté Villeneuve, Romilly sur Aigre et Cloyes sur le Loir, communes concernées par les zones définies. Il faut maintenant décider si on maintient notre décision ou si l'on désigne des zones d'accélération mais de toute façon cela n'empêchera pas les projets d'émerger et d'aboutir.

Didier RENVOISE annonce que les messages reçus des administrés sont principalement axés sur leur mécontentement par rapport au délai très court de la consultation.

Gilles GALLIENNE précise que l'éolien s'est professionnalisé, il ne voudrait pas que l'on s'interdise des projets photovoltaïques ou de méthanisation car il estime qu'il y a des possibilités sur le territoire par exemple Intermarché qui pourrait implanter des ombrières. Il ajoute qu'une éolienne a moins d'intérêt et qu'un projet de méthaniseur a des limites géographiques avec le vent à prendre en compte et qu'il peut être construit par une commune avec par exemple l'apport des boues d'épuration mais de là à parler de rentabilité. Malgré tout, il ne faut pas négliger les emplois.

Jean-Yves DEBALLON rappelle que sur le secteur Dunois, il y a 2 méthaniseurs implantés, un à Marboué qui pose beaucoup de problèmes et un entre Villampuy et Varize qui fonctionne bien.

Didier RENVOISE précise que les productions d'énergies renouvelables sur toiture ne sont pas concernées par ce zonage et que nos 6 projets d'ombrières vont bientôt sortir de terre. On a reçu entre 25 et 30 projets individuels de particuliers et de professionnels pour du photovoltaïque.

Didier RENVOISE remercie Jocelyne NICOL du travail réalisé autour du PLUiH par rapport aux monuments historiques et au photovoltaïque.

Jocelyne NICOL rappelle que les règles du PLU de Cloyes sur le Loir sont strictes en matière de photovoltaïque par rapport aux règles de covisibilité avec un monument classé, cette règle va bientôt disparaître ce qui va permettre d'accorder plus facilement des implantations de panneaux en toiture.

Didier RENVOISE porte à la connaissance des conseillers les résultats de la consultation citoyenne.

Jocelyne NICOL précise que le préfet peut donner une autorisation en dehors de la zone d'accélération sans tenir compte de la délibération du conseil.

## TRAVAUX - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

Didier RENVOISE annonce que concernant les implantations d'appareils de vidéoprotection, il n'est plus possible de se brancher en direct sur l'éclairage public. Il est nécessaire de régulariser la situation sur les branchements réalisés à Cloyes sur le Loir avec le syndicat Energie Eure et Loir et de revoir l'ensemble du plan de déploiement avec des points isolés dans les 8 autres communes lorsqu'il n'y a pas d'autre possibilité. Seul le passage d'un fourreau et d'un câble sont autorisés dans un mât d'éclairage public.

### N°2023/116- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A CLOYES SUR LE LOIR – INTERVENTION POUR LA SEPARATION DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET VIDEO AVEC LE SYNDICAT ENERGIE EURE ET LOIR

**Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de séparer les réseaux d'éclairage public de celui lié au système de vidéoprotection, il précise le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir à CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES.

*Libellé : Intervention pour séparation des réseaux éclairage et vidéo sur le bourg de CLOYES*

Après délibération, le Conseil Municipal,

**ADOpte** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public qui consiste à séparer les réseaux d'éclairage et vidéo.

Ces travaux seront réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneront lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif TTC des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)	
12 000 €	0%	0 €	100%	12 000 €

\*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

**APPROUVE** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Syndicat Energie Eure et Loir

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **131/CREATION D'UN POINT LUMINEUX AU PARC EMILE ZOLA A CLOYES SUR LE LOIR AVEC LE SYNDICAT ENERGIE EURE ET LOIR**

#### **Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer un point lumineux supplémentaire dans le parc Emile Zola situé à Cloyes sur le Loir pour permettre une meilleure luminosité le long du cheminement piétonnier.

Libellé : Création point lumineux parc Emile Zola – Cloyes sur le Loir

Après délibération, le Conseil Municipal,

**ADOPTE** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public qui consiste à créer un point lumineux au parc Emile Zola à Cloyes sur le Loir.

Ces travaux seront réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneront lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif TTC des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)	
4 500 €	30%	1 350 €	70%	3 150 €

\*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

**APPROUVE** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Syndicat Energie Eure et Loir

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **N°2023/117- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI 2024) POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024**

La commune de Cloyes les Trois Rivières envisage la réalisation de travaux de voirie sur les communes suivantes:

La commune historique de Romilly sur Aigre envisage la réalisation de travaux de voirie sur la «Rue du Lavoir».

Ils consistent à :

- Rabotage et renouvellement complet de la bande de roulement en enrobés BBSG 0/10

La commune historique de La Ferté Villeneuve envisage la réalisation de travaux de voirie sur «la rue du Champ de Foire».

Ils consistent à :

- Rabotage et pose de caniveaux CC1 et renouvellement complet de la bande de roulement en enrobés BBSG 0/10 ;

La commune historique de Douy envisage la réalisation de travaux de voirie sur «Rue Thoreau».

Ils consistent à :

- Rabotage, reprofilage et renouvellement complet de la bande de roulement en enrobés BBSG 0/10

La commune historique de Charray envisage la réalisation de travaux de voirie sur «Chemin rural de la Fressurière ».

Ils consistent à :

- Rabotage et renouvellement partiel de la bande de roulement en enrobés BBSG 0/10

La commune historique de Montigny le Gannelon envisage la réalisation de travaux de voirie sur «rue Grande».

Ils consistent à :

- Dépose des caniveaux, reprofilage, rabotage et renouvellement partiel de la bande de roulement en enrobés BBSG 0/10

Il est proposé de demander une aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet de travaux de voirie sur la commune de Cloyes les Trois Rivières ainsi que le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de voirie – Romilly sur Aigre « rue du Lavoir»	23 196.00 €	Conseil Départemental au titre du FDI – 30% - Romilly sur Aigre	6 958.80 €
Travaux de voirie – La Ferté Villeneuve «rue du Champ de Foire»	34 172.20 €	Conseil Départemental au titre du FDI – 30% - La Ferté Villeneuve	10 251.66 €
Travaux de voirie – Douy «rue Thoreau»	10 751.00 €	Conseil Départemental au titre du FDI – 30% - Douy	3 225.30 €
Travaux de voirie – Charray «Chemin rural de la Fressurière»	22 628.00 €	Conseil Départemental au titre du FDI – 30% - Charray	6 788.40 €
Travaux de voirie – Montigny le Gannelon «rue Grande»	20 706.90 €	Conseil Départemental au titre du FDI – 30% - Montigny	6 212.07 €
		Commune - Autofinancement	78 017.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 454.10 €</b>		<b>111 454.10 €</b>

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

Gilles GALLIENNE demande si le déploiement de la fibre a été pris en compte lors des choix de voiries.

Francis CABARET répond que oui ainsi que les voies concernées par le renouvellement des canalisations d'eau potable. En 2025 il faudra prévoir les voiries des rues qui auront bénéficié des travaux de réhabilitation des réseaux d'adduction d'eau.

Didier RENVOISE ajoute que le SMO Eure et Loir Numérique avait prévu qu'un seul opérateur intervienne sur la fibre. La société X-FIBRE a utilisé les kilomètres de fourreaux que l'on a mis à disposition, ils ont déployé leur réseau en faisant du fonçage puis SFR est intervenu et FREE également.

Nos accotements sont de plus en plus abimés, on met souvent cela sur le dos des agriculteurs, des camions, mais les terrains sont tellement meubles que les bas-côtés sont déformés.

Philippe GASSELIN ajoute qu'à Saint-Calais ils ont coupé la canalisation d'eau potable.

### **N°2023/118- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI 2024) POUR LES TRAVAUX LIES AU CHEMINEMENT DU PARC EMILE ZOLA**

**Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

La commune de Cloyes les Trois Rivières a créé en 2021 « Le Jardin des Lumières » dans le parc Emile Zola situé en plein cœur de ville de Cloyes sur le Loir par la mise en lumière scénarisée du monde végétal permettant la mise en valeur de son patrimoine naturel ainsi que la mise en valeur du parcours de promenade le long de la rivière Le Loir.

Le parcours est sonorisé aux endroits adaptés et présente déjà cinq œuvres originales spécialement conçues pour l'événement. Ce parcours va être renforcé avec toujours l'approche artistique qui tiendra compte des atouts naturels de la faune et de la flore.

Ce cheminement lumineux intitulé "Le Jardin des Lumières" repose sur la double thématique du végétal et de la littérature. Ainsi, vidéos, projections et éclairages leds se succèdent pour composer une promenade nocturne originale, poétique, ludique et sonore qui devient un véritable atout touristique pour tout le sud du Département

Le jardin des lumières se situe dans le Parc Emile Zola de Cloyes sur le Loir situé au cœur de la commune entre Beauce et Perche. C'est un bien intergénérationnel bucolique, un écrin de verdure qui s'anime chaque jour, chaque week-end de rencontres familiales, amicales souvent autour de jeux pour enfants. Ce lieu s'anime aussi de nombreuses manifestations culturelles pour tous les publics.

Ce lieu est aussi le point de convergence de nombreuses circulations douces reliant tous les quartiers de Cloyes. Ce bien où Emile Zola a écrit quelques belles feuilles de « La Terre » est avant tout un parc arboré dont la faune et la flore comptent des arbres séculaires remarquables.

Les circulations douces de ce parc sont très dégradées, le parc est très fréquenté et son intérêt touristique attire de plus en plus de visiteurs.

Ce cheminement actuellement composé de calcaire nécessite d'être décapé et reprofilé sur une largeur d'1,40 mètre.

Il est indispensable de réaliser un drainage puisque le site est situé entre le Loir et la rivière des graviers (bras du Loir). Une finition en calcaire compacté est prévue ainsi qu'un engazonnement de part et d'autre du chemin avec une bordure de chaque côté pour séparer les matériaux.

Il est proposé de demander une aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2024 ou un autre dispositif d'aide.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement du cheminement du parc Emile Zola à Cloyes sur le Loir – Cloyes les Trois Rivières ainsi que le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux d'aménagement du cheminement du parc Emile Zola à Cloyes sur le Loir	78 561,00€	Conseil Départemental <i>au titre du FDI – 30%</i>	23 568,30 €
		Commune - Autofinancement	54 992,70 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>78 561,00 €</b>		<b>78 561,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>94 273,20 €</b>		<b>94 273,20 €</b>

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2024 ou d'un autre dispositif d'aide.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
30	0	1	

Didier RENVOISE précise que le cheminement était à l'origine d'une largeur de 80/90 centimètres. A ce jour il ne fait plus que 40 centimètres par endroit et le passage pour se rendre aux arbres est de plus en plus dégradé, voire glissant. On a consulté des entreprises pour les devis.

Didier RENVOISE ajoute que la deuxième tranche du Jardin des Lumières avance et qu'il a demandé de stopper le projet d'ouverture pour Noël car le parc est impraticable depuis 2 mois. Le terrain est détrempe, le génie-civil n'a pas pu être programmé dans les temps.

### **N°2023/119- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 ET BOURG CENTRE POUR UN AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE A AUTHEUIL**

**Rapporteur : Francis CABARET**

Il s'agit du projet de restructuration du centre Bourg de la commune historique d'Autheuil par l'aménagement de la place et des abords de l'église ainsi que l'arrière de la mairie en redessinant les accès afin d'améliorer le cadre de vie et le plan de circulation.

Le cabinet En Perspective nous accompagne pour mener à bien ce projet inscrit au protocole Bourgs Centres.

Cette délibération est en attente d'informations complémentaires du maître d'œuvre.

### **N°2023/120- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024, BOURG CENTRE ET CRST (CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE) POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXTENSION DE L'ECOMUSEE DE LA VALLEE DE L'AIGRE A LA FERTE VILLENEUIL**

**Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Cette opération s'inscrit dans le projet global de la **Valorisation de la Vallée de l'Aigre** portée par la commune de Cloyes les trois rivières depuis des années et dans la volonté de transformation, de nouvelle utilisation de certains bâtiments publics pour donner suite à la construction du nouveau groupe scolaire.

Cette délibération est en attente d'informations complémentaires.

## **AFFAIRES SCOLAIRES - ENFANCE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE**

### **N°2023/121- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON FAMILIALE RURALE CFA MFEO DE SORIGNY**

**Rapporteur : Danielle BOITEL**

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DONNE** lecture d'une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de SORIGNY pour participer au financement de 3 élèves qui fréquente l'établissement.

Cet établissement accompagne les apprenants dans les formations aux métiers de la mécanique en préparant les diplômes suivants : CAP, BAC PRO, BTS – Maintenance des véhicules automobiles, des matériels agricoles, de Travaux Publics, des Espaces Verts, Mention complémentaire MIOP (Maintenance des Installations Oléohydrauliques et Pneumatiques), Licence Professionnelle Entrepreneurat.

**DECIDE** de verser une subvention de 80 euros par élève, soit 240 euros (deux cent quarante euros) à la Maison familiale rurale de SORIGNY considérant que trois élèves résident sur le territoire de notre commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **N°2023/122- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BTP CFA 37, CENTRE DE FORMATION DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**Rapporteur : Danielle BOITEL**

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DONNE** lecture d'une demande de subvention de BTP CFA 37 de Saint Pierre des Corps pour participer au financement d'un élève qui fréquente l'établissement.

Cet établissement accompagne les apprenants dans les formations aux métiers du bâtiment et des travaux publics du CAP au BTS.

**DECIDE** de verser une subvention de 80 euros (quatre-vingts euros) à BTP CFA 37 considérant qu'un élève réside sur le territoire de notre commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **N°2023/123- REPARTITION DES SORTIES ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES « CLASSES DECOUVERTES » SUR LE TEMPS SCOLAIRE POUR LES ELEVES SCOLARISES AU GROUPE SCOLAIRE DES TROIS RIVIERES**

Dans le cadre de projets de sorties, les enseignants du groupe scolaire souhaitent proposer des « classes découvertes » qui ont pour objectif de permettre aux enfants, de découvrir de nouvelles cultures, de nouvelles régions ou de nouvelles activités.

Danielle BOITEL, 1ère adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires, annonce que les membres de la commission des affaires scolaires ont proposé le financement par la commune de 5 sorties « classes découvertes » une fois tous les 2 ans à hauteur 1 500 € par classe après validation du dossier.

Elle rappelle que le conseil municipal de Cloyes les Trois Rivières avait voté un dispositif d'aide pour les sorties scolaires « classes découvertes » à hauteur de 25 % du coût du projet avec un montant maximum de subvention 1 500 € par classe avant l'ouverture du groupe scolaire.

Il convient de définir un nouveau mode de financement adapté au regroupement de nos écoles sur un seul site.



Après délibération, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** la proposition de la commission des affaires scolaires, validée en Bureau Municipal de financer 5 sorties maximum tous les 2 ans à hauteur de 1 500 € par classe.

**PRECISE** que la direction du groupe scolaire devra transmettre à la mairie une demande de financement accompagnée d'un descriptif du projet, des devis et du plan de financement pour examen en commission des affaires scolaires avant le passage en bureau municipal.

**ACCEPTE** de financer au maximum 5 « classes découvertes » tous les 2 ans pour les élèves scolarisés au groupe scolaire des Trois Rivières par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros par classe.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget annexe 100.04 « Affaires scolaires ».

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **N°2023/124- FINANCEMENT PAR LA COMMUNE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES DES SORTIES ET DES FOURNITURES SCOLAIRES DES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DU GROUPE SCOLAIRE POUR 2024**

Danielle BOITEL rappelle qu'une dotation est votée chaque année pour les fournitures scolaires, les matériels pédagogiques ainsi que pour les sorties des enfants à destination d'activités à caractère sportif, socio-éducatif et culturel qui nécessitent la plupart du temps un moyen de transport.

La commune finance également les sorties de fin d'année qui nécessitent un transport pour que tous les enfants disposent d'une égalité d'accès aux sorties durant le temps scolaire.

Danielle BOITEL propose pour l'année 2024 de renouveler la dotation de 70 euros par élève pour couvrir à la fois les dépenses liées aux fournitures scolaires pour les élèves et les dépenses liées aux sorties, tout en maintenant l'enveloppe de 9,15€ par élève dédiée aux sorties de fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**VOTE** le montant de la dotation par élève des écoles maternelles et élémentaires publiques pour les dépenses liées aux achats de fournitures scolaires et de matériels pédagogiques pour les enfants ainsi que les sorties à caractère sportif, socio-éducatif et culturel pour l'année 2024 à hauteur de 70 euros par élève.

**VOTE** le montant de la dotation pour les sorties de fin d'année scolaire à 9,15 € maximum par enfant pour la participation aux frais de transport. Ces sorties de fin d'année doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de sortie exceptionnelle pour acter la décision de participation.

**DECIDE** que le directeur du groupe scolaire est chargé d'adresser à la mairie les demandes de sorties complétées avec l'objet et la liste des enfants et des accompagnateurs qui prendront le transport ainsi que les commandes de fournitures. Le directeur du groupe

**PRECISE** que ces participations financières devront faire l'objet de la présentation d'un bilan détaillé des achats et des sorties.

**PRECISE** que ces dotations sont inscrites au budget annexe 100.04 « Affaires scolaires » sur la base des effectifs arrêtés au 1er janvier 2024.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés

33	25	6	2
<b>Vote :</b>			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

## **N°2023/125- TARIF DES FRAIS DE SCOLARITE SOLLICITES AUPRES DES COMMUNES HORS TERRITOIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Rapporteur : Danielle BOITEL**

Danielle BOITEL, 1ère adjointe, en charge des Affaires scolaires, précise que des enfants domiciliés hors de la Commune de Cloyes les Trois Rivières sont scolarisés au groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières depuis la rentrée de septembre 2023 suite à la fusion des 8 écoles.

Danielle BOITEL rappelle que les enfants doivent être scolarisés dans l'école publique de la commune de résidence de la famille. Celles-ci doivent se conformer à la répartition géographique décidée par le conseil municipal qui fixe le ressort de chaque école.

Lorsque les familles souhaitent affecter leur enfant dans un autre établissement scolaire, elles peuvent adresser un courrier au Maire et les demandes sont ensuite examinées.

Danielle BOITEL rappelle qu'une dérogation à la sectorisation scolaire peut être accordée à titre exceptionnel, par le maire de la commune. Elle permet à un enfant d'être admis dans une école maternelle ou élémentaire qui n'est pas celle correspondant à son lieu d'habitation.

Dans ce cas, une participation financière est demandée à la commune du domicile de résidence de l'enfant. Pour l'année scolaire 2023/2024, 19 élèves sont inscrits au groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières soit 10 de Fontaine-Raoul, 5 de Villebout, 3 de Vald'Yerre et 1 de St Denis Lanneray.

Danielle BOITEL propose de fixer cette participation des communes à hauteur de 1 500 € par élève hors Commune Nouvelle de Cloyes les Trois Rivières.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de fixer pour l'année scolaire 2023/2024, la participation des communes hors commune nouvelle de Cloyes les Trois Rivières à hauteur de 1 500 € par élève à compter du 1er septembre 2023.

**PRECISE** que ce montant représente le coût moyen d'un élève qui fréquente le groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières. Il sera appliqué pour tout élève qui réside hors commune nouvelle et qui fréquente le groupe scolaire de notre territoire, y compris la classe ULIS.

**AUTORISE** le Maire à recouvrer auprès de ces dites communes leur contribution selon le nombre d'élèves qui y habitent.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
<b>Vote :</b>			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

## **126b/SUBVENTION A L'ASSOCIATION USEP-ECOLE DES TROIS RIVIERES POUR LES SORTIES SCOLAIRES**

Rapporteur : Danièle BOITEL

Après délibération, le conseil municipal,

**RAPPELLE** que chaque année la commune verse une participation de 9,15 euros par élève qui fréquente le groupe scolaire des Trois Rivières dans le cadre des sorties de fin d'année

**PRECISE** que pour la fin d'année scolaire 2022/2023, 408 élèves ont bénéficié des sorties suivantes :

Date de sortie	Lieu	Nombre d'élève
15/06/2023	Parc floral d'Orléans	47
22/06/2023	Centre-ville de Chartres	48
23/06/2023	Parc floral d'Orléans	46
27/06/2023	Cinéma de Châteaudun et bois des Gâts	80
03/07/2023	Château de Châteaudun	42
04/07/2023	Château Meung sur Loire	42
06/07/2023	Château des énigmes à Fréteval	103

**DECIDE** de verser la somme de 3 733 euros (trois mil sept cent trente-trois euros) à l'association USEP 28 – école les Trois Rivières.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **129/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE BEAUMONT LES AUTELS**

Rapporteur : Danièle BOITEL

Après délibération, le conseil municipal,

**DONNE** lecture d'une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Beaumont les Autels pour participer au financement d'un élève de Cloyes sur le Loir qui fréquente l'établissement.

Cet établissement sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et spécialisé dans l'alternance forme les élèves de la quatrième jusqu'au Bac Pro CGEH (conduite et gestion de l'entreprise hippique).

**DECIDE** de verser une subvention de 80 euros (quatre-vingts euros) à la Maison familiale rurale de Beaumont les Autels considérant qu'une élève réside sur le territoire de notre commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

### **130/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DU CFA DE JOUE LES TOURS**

Rapporteur : Danièle BOITEL

Après délibération, le conseil municipal,

**DONNE** lecture d'une demande de subvention Du Campus des Métiers et de l'Artisanat de Joué les Tours pour participer au financement de 3 élèves qui fréquentent l'établissement.

Ce centre de formation d'apprentis de la chambre des métiers et de l'artisanat Centre Val de Loire forme plus de 2000 apprentis de 16 à 29 ans dans 25 métiers du CAP au BAC +3, métiers de la mécanique auto-moto-cycle, métiers de bouche, métiers de la coiffure-esthétique et SPA, métiers du management-commerce-services ainsi qu'aux métiers d'art et cuir.

**DECIDE** de verser une subvention de 80 euros par élève, soit 240 euros (deux cent quarante euros) à l'association du FASE (foyer d'animation socio-éducative du CFA de Joué les Tours, considérant que 3 élèves résident sur le territoire de notre commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

## SECURITE - POLICE MUNICIPALE

### **N°2023/126- EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION SUR LES COMMUNES HISTORIQUES DE ROMILLY SUR AIGRE, DOUY ET SAINT HILAIRE SUR YERRE AVEC L'EXTENSION DU RESEAU HERTZIEN - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024**

**Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

La ville de Cloyes les Trois Rivières, dispose d'un système de vidéo protection, autorisé par arrêté préfectoral en date du 25 mai 2022. Actuellement, il est composé de 35 caméras dont certaines sont jumelées d'un dispositif permettant la visualisation des plaques d'immatriculation des véhicules.

La liaison entre le serveur et les caméras se fait par réseau hertzien. Les données enregistrées sont stockées pendant une période de 30 jours avant d'être systématiquement écrasées et rendues inutilisables.

Toutes les caméras ont été implantées dans des endroits fréquentés par les usagers ou des sites à protéger. Depuis leur mise en fonctionnement, elles ont montré leur utilité aux enquêteurs de la police judiciaire lors de la connaissance de certaines infractions.

C'est en toute logique que la municipalité souhaite étendre son système de vidéo protection sur l'ensemble des communes historiques. L'ordre de priorité des communes historiques ainsi que les lieux d'implantation des caméras, ont fait l'objet d'une réflexion avec les représentants de la Gendarmerie nationale.

Il est souhaité pour les communes historiques suivantes :

- Romilly-sur-Aigre, l'installation de 4 caméras dont 2 intégreront un système de visualisation de plaques d'immatriculation (VPI).
- Douy, l'installation de 8 caméras dont 3 intégreront un système de visualisation de plaques d'immatriculation (VPI)
- Saint-Hilaire-sur-Yerre, l'installation de 3 caméras dont 2 intégreront un système de visualisation de plaques d'immatriculation (VPI).
- Cloyes sur le Loir, l'installation de 3 caméras à l'intérieur de la Maison des Services.

Ces nouvelles implantations nécessitent que les caméras et les relais soient reliés au serveur situé à Cloyes sur le Loir, il est donc nécessaire de mettre en place un réseau hertzien afin de pouvoir réceptionner les images collectées.

Désormais, il n'est plus possible d'alimenter les caméras directement sur un candélabre, elles doivent être alimentées directement à l'armoire EP ou par le biais d'un point isolé ENEDIS. Cela inclut des frais supplémentaires pour les raccordements s'élevant à 22 714,05 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet d'extension de vidéo protection pour les communes historiques de Romilly-sur-Aigre, Douy et Saint-Hilaire-sur-Yerre ainsi que le déploiement du réseau hertzien selon le plan de financement suivant

DEPENSES HT		RECETTES HT	
vidéo protection	106 376.00 €	Dotation d'équipement des territoires ruraux – 50%	64 545.025 €
Frais de raccordement	22 714,05 €	Autofinancement	64 545.025 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 090.05 €</b>		<b>129 090.05 €</b>

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2024.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

## VIE ASSOCIATIVE - GRANDS EVENEMENTS

### N°2023/127- SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

**Rapporteur : Serge CORNETTE**

Serge CORNETTE propose de continuer à soutenir les associations à caractère sportif, culturel, artistique, patriotique, social... qui sont un véritable atout pour notre territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**VOTE** les subventions 2024 qui seront versées aux associations citées ci-dessous,

ASSOCIATIONS	VOTE		COMMENTAIRES
	BP 2024	BP 2024 Subv Except	
Artistes Région Cloysienne (AREC) -	500,00		
Ass. Estienne (Canoë Kayak) - Cloyes	3 200,00		
Union Sportive Cloyes Droué (USCD) - formation 2290+école foot 4290	6 580,00		
Athlétique Club Cloysien	2 000,00	500,00	(500 trail)
Judo Club Cloysien	1 200,00		
Avenir Cycliste Sud 28 (5899*0,46)	2 713,00		
CLub de Voile - Cloyes	1 000,00		
Boules Club Cloysien		400,00	Si redémarrage
Guidons Cloysiens - Cloyes	200,00		
Tennis de Table - Cloyes	500,00		
Moto Club Cloysien - Cloyes	1 850,00		
CSCB Club Sportif de Badminton - Cloyes	400,00		

Tonic Gym Cloysienne - Cloyes	1 000,00	750,00	Si championnat de France
Ateliers Créatifs des 3 Rivières (ex-Patchwork) Cloyes	250,00	200,00	Si participation animations
ENVOL - Cloyes	750,00		
Loups et Confettis (carnaval Cloyes)	3 000,00	4 000,00	
Les Enfants du Loir - Cloyes	4 000,00		
UCIA Cloyes - commerçants	1 500,00	4 000,00	
Ass. Jumelage - Cloyes	1 050,00	2 500,00	45 ans
Ass. Familles Rurales - Cloyes - La FERTE V	1 700,00		
Ass. Multisports Vacances - Cloyes	1 000,00	1 400,00	sorties cars
USEP Ecole Cloyes les Trois Rivières	3 500,00		
ACITADEL - Cloyes	300,00	150,00	frais remplacement matériels
Club des blés d'or - Cloyes	1 220,00		
Comité des Fêtes - La Ferté V	300,00	2 300,00	si feu d'artifice
Comité des fêtes - Cloyes	3 000,00	1 300,00	si animations
Association fêtes et loisirs (comité des fêtes) - Le Mée	300,00	2 300,00	si feu d'artifice
Fête le Ensemble (Comité des fêtes de Douy)	200,00	2 300,00	si feu d'artifice
Romilly en fête - Romilly	1 125,00	2 300,00	si feu d'artifice
Vivre à Autheuil - Autheuil	400,00		
Les Aînés Douysiens - Douy	300,00		
Dimanche Plein Air - Cloyes	800,00		
Les Belles d'Antan - Douy	200,00		
Club joie de Vivre - La Ferté V - Charray	250,00		
Amicale de Douy - Douy	200,00		
Amicale Laïque Ciné-Club - Cloyes	600,00		
Amicale des sapeurs-pompiers St Hilaire	300,00		
Amicale des sapeurs-pompiers - Le Mée	100,00		
Amicale de St Hilaire sur Yerre	350,00		
FNACA - Cloyes - Charray	300,00		
Anciens combattants - Romilly	200,00		
Souvenir français	500,00		
Sté Histoire et Généalogie - Cloyes	500,00		
Disc Golf Cloyes	200,00	500,00	achat paniers
Les cuivre dans le vent	200,00		
Les Ailes Cloysiennes	200,00		
HAND BALL	300,00	300,00	achat matériels
Les chants des Coquelicots	300,00	200,00	Achat fournitures
Les playmos de l'entre 2 loirs		500,00	Manifestation 2024 CSC
Les Amours du Poète - Festival romantique du Loir		5 000,00	10 ans
Université du temps libre Région Dunoise - Cloyes		500,00	
Secours Catholique Comité de Châteaudun - Cloyes		300,00	
Secours Populaire Français comité Châteaudun		220,00	
Croix rouge - comité de Châteaudun		245,00	
Psychiatrie infanto juvénile Henri Faure		120,00	
Société dunoise archéologie		100,00	
Ass Française pour la Sclérose En Plaques (AFSEP) - Cloyes		100,00	
Ligue contre le cancer		250,00	
Radio intensité - Cloyes		100,00	
Paralysés de France - Cloyes		100,00	
Conf, St Vincent de Paul		200,00	
Prévention routière		200,00	
Aide BAFA - Aide permis de conduire	14 000,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64 538,00</b>	<b>33 335,00</b>	

**PRECISE** que les associations devront transmettre les justificatifs de dépenses pour les subventions exceptionnelles et les RIB si toutefois il y avait un changement.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

## ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

### N°2023/128- CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES/ HABILITATION DU CDG28

**Rapporteur : Dominique SALVY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant la possibilité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques, pour le compte des communes et établissements publics qui lui donnent mandat pour le faire en leur nom

Vu la délibération du Conseil d'administration du centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir en date du 29 septembre 2023 par laquelle il a décidé de relancer une consultation, pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance, à effet au 1er janvier 2025

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de charger le centre de gestion de Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans

Régime : capitalisation.



- La commune de Cloyes Les Trois Rivières s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance, à savoir le questionnaire complété annexé, ainsi que le périmètre de garantie souhaité et les statistiques en conséquence

**PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

## **N°2023/132- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR LA CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Rapporteur : Didier RENVOISÉ**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex-article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le bon fonctionnement du groupe scolaire.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi non permanent pour donner suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du groupe scolaire dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent des écoles
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Grade : Adjoint technique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer 1 poste non permanent(s) sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à 26 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Nombre de conseillers municipaux			
En exercice	Présents	Excusés ayant donné pouvoir	Absents Excusés
33	25	6	2
Vote :			
Pour :	Contre :	Abstention :	
31	0	0	

Francis CABARET s'étonne de la subvention de 600 euros qui apparait pour le comité des fêtes de Montigny le Gannelon pour la brocante qui s'est toujours auto-financée. Par contre pour l'organisation du feu d'artifice et de la soirée, l'association a demandé une subvention exceptionnelle.

Francis CABARET demande de retirer la subvention de 600 euros du tableau et précise qu'il intervient sous sa double casquette d'élus et de président du comité des fêtes de Montigny le Gannelon.

**La séance est levée à 21h55**

<b>Signature du secrétaire de séance :</b> <b>Florence DUFRESNE</b>	
<b>Signature du Maire</b> <b>Didier RENVOISÉ</b>	